

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Désignation

Madame Christine Morlet dirige un organisme de formation professionnelle spécialisé dans l'accompagnement de personnes ou d'équipes dans leur développement individuel ou professionnel au travers de prestations de formation. Son siège social est fixé 549 Chemin de Fontfouranne – Lotissement Olivette Haut 06480 La Colle sur Loup - Organisme de formation déclaré sous le numéro de déclaration d'activité NDA : 93060737706

Madame Christine Morlet conçoit, élabore et dispense des formations, selon le besoin et le développement des compétences attendues.

Objet et champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente (ci-après « CGV ») ont pour objet de fixer les conditions dans lesquelles Madame Christine Morlet s'engage à vendre une prestation dans le cadre :

- De la formation professionnelle continue (action de formation, parcours de formation)
- D'un coaching
- D'une prestation de conseil
- D'une prestation de mentorat
- D'une prestation de conférence
- De l'organisation d'un événement professionnel
- D'une commande de matériel pédagogique

Elles s'appliquent quelles que soient les clauses qui figurent dans les documents du « Client ». Le fait de s'inscrire ou de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve aux présentes CGV de la part du client.

Dans le cas où l'une quelconque des dispositions des présentes CGV serait déclarée nulle ou non écrite, les autres dispositions resteront intégralement en vigueur et seront interprétées de façon à respecter l'intention originelle des parties.

Les CGV applicables sont celles qui ont été remises au Client et acceptées par ce dernier. Cependant, les présentes CGV pourront être modifiées par Madame Christine Morlet à tout moment, sans préavis, et sans que cette modification ouvre droit à indemnité au profit du Client.

Définitions

Client : toute personne physique ou morale qui commande une formation, un coaching, une conférence, un événement ou passe commande de matériel pédagogique auprès de Madame Christine Morlet.

Stagiaire : la personne physique qui participe à une formation, qui remplit un inventaire de personnalité sur Internet, un audit préalable de ses capacités, une évaluation des objectifs opérationnels de formation.

Participant : la personne physique qui participe à une prestation de coaching, de conseil, de mentorat, ou à un événement professionnel.

Formations asynchrones en vidéos préenregistrées : les formations inscrites au catalogue, par Madame Christine Morlet ouvertes et à distance, par l'utilisation de modules de formation asynchrones en vidéos préenregistrées dans un espace électronique sécurisé.

CGV : Conditions Générales de Vente, détaillées ci-après.

OPCO : les organismes paritaires collecteurs agréés chargés de collecter et gérer l'effort de formation en entreprise.

Modalités d'inscription

La signature de la convention de formation, du devis, du contrat de formation ou contrat de prestation entraîne pleine et entière acceptation des CGV.

Le stagiaire s'engage à être connecté aux dates et heures prévues selon le lien qui lui sera transmis par e-mail ou via toute autre application numérique, au maximum 24 heures avant le début de la formation.

A confirmation de la tenue de la séance au plus tard 5 jours ouvrés avant la formation, le stagiaire recevra une convocation par courriel et toute information pratique relative à sa formation ou prestation (en présentiel ou distanciel), dont les dates et horaires exacts.

Madame Christine Morlet mettra à la disposition du stagiaire / ou participant une assistance téléphonique joignable de 9h30 à 18h aux jours ouvrés et une assistance mail [info\(at\)christine-morlet.fr](mailto:info(at)christine-morlet.fr). L'assistance est destinée à identifier des éventuels dysfonctionnements de connexion et à leur apporter une réponse dans les plus brefs délais ou à indiquer le délai de réponse, selon la nature de la difficulté rencontrée.

Personne en situation de handicap :

Lors de nos premiers contacts, nous vous proposerons un entretien afin de prendre en compte les spécificités de votre handicap et de déterminer les éventuels aménagements ou dispositions à mettre en place.

<https://www.agefiph.fr/provence-alpes-cote-dazur-et-corse>

Durée maximale de la formation

Toute formation débutée est due dans son intégralité selon les éléments prévue dans le devis soumis au client avant toute prestation de formation et signé en retour par le client. Toute formation ne saurait s'étendre au-delà de neuf mois après le début de la première séance, la date de début de la première séance de formation faisant foi.

Conditions d'annulation et de report

Toute annulation d'une séance de formation, de conseil, de coaching ou de mentorat doit être communiquée à Madame Christine Morlet par e-mail à [info\(at\)christine-morlet.fr](mailto:info(at)christine-morlet.fr) et par téléphone au +33 6 74 02 04 24 ou sur WhatsApp. Une demande de report d'une séance de formation, de conseil, de coaching ou de mentorat équivaut à une annulation, à l'exception des cas de force majeure (maladie du stagiaire sur justificatif avec certificat médical, décès d'un parent proche, sœur, père ou mère (sur justificatif d'acte de décès) catastrophe naturelle, fait du prince.

Madame Christine Morlet se réserve le droit d'annuler et de reporter un événement professionnel organisé par ses soins un mois avant et une formation jusqu'à deux jours ouvrés dans le cadre d'une formation en distanciel. Dans cette éventualité, Madame Christine Morlet s'engage à en informer le

Client par e-mail et/ou par téléphone ou WhatsApp et à lui proposer un report sur une prochaine séance dans la durée maximale de 9 mois.

En cas d'absentéisme ou d'abandon de la formation par le stagiaire, Madame Christine Morlet facturera directement au Client la totalité du montant de la formation. Pour le coaching, le conseil ou le mentorat, le Client s'engage à respecter la date et l'heure des séances fixées. En cas d'annulation dans un délai inférieur à 5 jours ouvrables, le montant intégral de la séance sera dû.

Convention de formation

Tel que prévu par la loi, Madame Christine Morlet fait parvenir au Client avant le début de la formation, une convention de formation par e-mail via Adobe Sign. Le Client s'engage à en retourner un exemplaire signé, portant son cachet commercial, à Madame Christine Morlet, au plus tard, 5 jours ouvrés avant la première séance de formation.

Chaque séance fera l'objet d'une feuille de présence envoyée au stagiaire par e-mail via Adobe Sign à retourner au plus tard 24 h après chaque séance.

Un certificat de réalisation sera transmis par e-mail au stagiaire bénéficiaire de la formation.

Modalité de Formation

Madame Christine Morlet est libre d'utiliser les méthodes et outils pédagogiques de son choix, qui relèvent de sa seule compétence, pour les formations.

Horaires et accueil

Pour les formations en distanciel, les horaires sont aménagés respectivement selon l'agenda des parties et respectent les informations portées sur la convention de formation.

Responsabilité

Toute inscription à une formation ou prestation implique le respect par le stagiaire / participant du règlement intérieur ainsi que les consignes de sécurité applicables aux locaux concernés, lequel est porté à sa connaissance.

Pour assurer la qualité des formations, Madame Christine Morlet s'engage à mettre en œuvre les moyens nécessaires et raisonnables afin de remplir les obligations contractées au titre des formations.

Il est entendu que la responsabilité professionnelle de Madame Christine Morlet ne pourra être engagée qu'en cas d'erreur, de négligence ou d'omission intervenue et dûment prouvée dans la mise en œuvre du Contrat.

Madame Christine Morlet garantit au Client d'apporter le meilleur soin à la réalisation de l'ensemble des obligations qui sont mises à sa charge dans le cadre du Contrat.

Madame Christine Morlet ne pourra être tenue pour responsable, et ce de quelque manière que ce soit, à l'égard de tout tiers par rapport au Contrat concernant les informations, analyses, audits, certifications ou recommandations émanant expressément ou non de Madame Christine Morlet ou du fait de toute erreur, négligence ou omission de la part de Madame Christine Morlet.

Conditions financières, règlements, et modalités de paiement

Tous nos prix (honoraires et frais) s'entendent hors taxes et sont soumis à la TVA en vigueur au moment de la réalisation de la prestation, hormis les prestations uniques de formation non soumises à TVA selon l'article 261.4.4a du CGI.

L'intégralité de la facture est adressée au Client en amont de la première séance de formation à l'exception d'un accord comportant au maximum 3 échéances de paiement et discuté entre les parties. Le certificat de réalisation sera transmis au client au plus tard dans les 5 jours ouvrés suivant le terme de la formation.

Si le contrat de formation est financé par un OPCO, il appartiendra au client de régler la facture à Madame Christine Morlet de se faire rembourser le montant de la formation, Madame Christine Morlet n'acceptant pas la délégation de paiement.

Tous les paiements doivent être effectués en Euros et adressés à Madame Christine Morlet à réception de facture, au plus tard dans les 8 jours suivant la date de facturation. En cas de parcours de formation long, c'est-à-dire excédant les 9 mois maximum prévus pour la formation dans un maximum de 12 mois à compter de la première séance de formation, des facturations intermédiaires peuvent être engagées. Toute somme non réglée à l'échéance entraînera des pénalités de retard selon le taux bancaire en vigueur. Le cas échéant, l'ensemble des frais occasionnés par le recouvrement des sommes dues sera à la charge du Client.

Dans des situations exceptionnelles, il peut être procédé à un paiement échelonné. En tout état de cause, toutes modalités de paiement devront avoir été formalisées avant le démarrage de la formation.

Madame Christine Morlet se réserve le droit de refuser toute inscription en cas de défaut de paiement.

Madame Christine Morlet se réserve le droit d'augmenter les tarifs chaque année et informera à l'avance le Client du nouveau tarif.

Formation ou prestation en distanciel : les prix incluent les frais de formation et le matériel pédagogique qui sont transmis sous format dématérialisé. Le montant des frais de connexion depuis un lien de connexion sur une plateforme sécurisée sont inclus dans le tarif de la formation.

Propriété intellectuelle

Les documents mis à la disposition du Client, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, ...) constituent des œuvres originales et à ce titre sont protégés par la propriété intellectuelle et le copyright, et appartiennent à titre exclusif à Madame Christine Morlet. En conséquence, la reproduction, diffusion ou communication au public, exploitation de tout ou parties en dehors du périmètre contractuel, sans autorisation écrite préalable de Madame Christine Morlet est constitutive de contrefaçon d'atteinte à la propriété intellectuelle et passible de poursuites.

Cette interdiction porte, en particulier, sur toute utilisation faite par le Client et le Stagiaire ou participant en vue de l'organisation ou l'animation de formations ou autres manifestations collectives.

Confidentialité

Madame Christine Morlet s'engage à garder confidentielle et à ne pas divulguer à un tiers, sauf accord du Client, toute information émanant de celui-ci dans le cadre de la prestation, dans les limites raisonnablement nécessaires pour permettre à Madame Christine Morlet de réaliser la prestation dans le respect des termes du Contrat.

Cette obligation doit rester en vigueur pendant toute la période d'exécution et après la fin de ce

Contrat, étant entendu que les cas suivants ne seront pas soumis à de telles restrictions :

- Toute information que détenait Madame Christine Morlet avant qu'elle ne soit divulguée par le Client
- Toute information qui fait ou fera partie légalement du domaine public
- Toute information divulguée à Madame Christine Morlet par un tiers qui n'est pas lié avec le Client.

Sous-Traitance

Madame Christine Morlet est autorisée à sous-traiter pour partie ou totalement l'exécution des formations objets des présentes CGV. Toutes les obligations du Client qui en découlent ne valent qu'à l'égard de Madame Christine Morlet, laquelle demeure responsable à l'égard du Client de toutes les obligations résultant des présentes CGV.

Protection et accès aux informations à caractère personnel

Le Client s'engage à informer chaque stagiaire que :

- Des données à caractère personnel le concernant sont collectées et traitées aux fins de suivi de la validation de la formation et d'amélioration continue de Madame Christine Morlet.
- Conformément à la loi RGPD du 25 Mai 2018, le Stagiaire dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification des données à caractère personnel le concernant. Si le Client souhaite exercer ce droit, il doit en faire la demande par email à [info\(at\)christine-morlet.fr](mailto:info(at)christine-morlet.fr) ou par voie postale à l'adresse : Madame Christine Morlet, 549 chemin de Fontfouranne - Lot. Olivette Haut - 06480 La Colle sur Loup. Les données personnelles concernant le stagiaire seront supprimées dans le délai légal prévu par la loi. En particulier, Madame Christine Morlet conservera les données liées aux parcours et à l'évaluation des acquis du stagiaire, pour une période n'excédant pas 3 ans. La politique de confidentialité des données est consultable sur le site internet : www.christine-morlet.fr

Madame Christine Morlet s'engage à effacer à l'issue des exercices, toute image qui aurait été prise par tout moyen vidéo lors de travaux pratiques ou de simulations ou à en demander l'autorisation écrite au participant.

Droit applicable, arbitrage et médiation

Les droits et obligations des parties aux présentes sont régis par la Loi Française. Tout différend découlant des présentes sera tranché définitivement suivant le Règlement d'arbitrage de la Chambre de Commerce de Nice (France). Toute procédure d'arbitrage se tiendra à Grasse (France).

Toutefois, avant de recourir à l'arbitrage, les parties s'engagent à rechercher une solution à leurs différends dans le cadre d'une conciliation.

Les formations, prestations et les programmes définis ne constituent pas un engagement contractuel de la part de Madame Christine Morlet. Soucieuse d'améliorer en permanence ses contenus et services, Madame Christine Morlet se réserve le droit de modifier ou d'adapter les informations mentionnées dans ce document.

Médiation

Conformément aux articles L.616-1 et R.616-1 du code de la consommation, notre société a mis en place un dispositif de médiation de la consommation. L'entité de médiation retenue est : **SAS CNPM - MÉDIATION - CONSOMMATION**.

En cas de litige, le consommateur pourra déposer sa réclamation sur le site : <http://cnpm-mediation-consommation.eu>

Ou par voie postale en écrivant à : CNPM - MÉDIATION - CONSOMMATION - 27, avenue de la
- 42400 SAINT-CHAMOND

Conditions générales de vente mise à jour le 2 janvier 2024